

COMMUNE DE SAINT LOUP SUR AUJON
Compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 mars 2023

Présents : Maxime BOUTSOQUE, Claire COLLIAT, Bénigne CUNIER, Baptiste GALLISSOT, Cécile LAPERCHE, Yannick LARDENOIS, Frédéric LIRON, Michel MONGEOT, Rodolphe SOENEN, Janick TAILLARD.

Secrétaire de séance : Rodolphe SOENEN.

Factures en attente

Michel et Hélène Mongeot, location benne et tracteur pour enlèvement branchages pour 360 euros TTC, validée par 9 voix pour, Michel Mongeot intéressé ne prenant pas part au vote.

Weldom, peinture, lubrifiant, ampoule, liquide de refroidissement, élagueur télescopique, pour 80,35 euros TTC, validée à l'unanimité.

Association des maires de Haute-Marne, Formation Bénigne Cunier « Mise en place du budget et loi de finances 2023 », 80 euros TTC + 20 euros repas, validée par 9 voix pour, Bénigne Cunier intéressé ne prenant pas part au vote.

Madame le maire propose que la commune offre une carte cadeau de 100 euros aux deux agents qui démissionnent de la collectivité à la fin du mois. Cette proposition est validée par 6 voix pour, 1 contre (MB), 3 abstentions (YL, FL, BC).

Logements communaux – suite audit Oktave

Monsieur Ludovic Goyard du service Oktave devait transmettre à la commune un devis pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage, mais son devis n'est pas encore arrivé.

Ecole de la futaie irrégulière – enclos pour étude sur renouvellement forestier

Dans le cadre du programme de recherche sur le renouvellement forestier prévu par l'Ecole de la futaie irrégulière d'Auberive sur les forêts gérées par le Sigfra, la création de deux enclos de 2,5 ha maximum est envisagée en forêt communale pour une durée de 6 à 10 ans, dans le secteur du Bois de la Brosse, au-dessus d'Eriseul.

Un nouveau plan est présenté au conseil municipal tenant compte des remarques formulées à la précédente réunion de conseil.

Le conseil municipal par 6 voix pour, 1 contre (MM) et 3 abstentions (JT, MB, BG) donne son accord de principe à l'installation de ces enclos mais demande à ce que l'implantation définitive soit discutée sur le terrain avec un représentant de la commune et un représentant de l'association de chasse pour définir leur délimitation exacte.

Citerne incendie Courcelles

Le centre de secours d'Arc en Barrois a validé le projet d'aménagement aux abords de la citerne incendie. Un nouveau devis a été envoyé par l'entreprise Robin d'un montant de 5 649 €HT. Ce devis arrivé hors délais, le dépôt de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR n'est plus possible.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire pour le dépôt des demandes de subvention auprès de l'Etat, du département et toutes démarches afférentes à ce dossier.

Lotissement et parkings – pistes d'économie – dossiers de demandes de subvention

La commission en charge de ce dossier ne s'étant toujours pas réunie, ce sujet est reporté à un prochain conseil municipal.

Demande d'adhésion de la ville de Saint Dizier au SDED et modifications statutaires

Vu la délibération de la ville de Saint-Dizier du 15 décembre 2022 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « installation de recharges de véhicules électriques (IRVE) ».

Vu la délibération du SDED 52 du 2 février 2023 acceptant l'adhésion de la ville de Saint-Dizier et prenant acte du transfert concomitant de sa compétence « IRVE ».

Considérant que suite à ces adhésion et transfert de compétence les annexes aux statuts du SDED 52 doivent être mis à jour.

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à la demande d'adhésion de la ville de Saint-Dizier au SDED52 ainsi qu'aux modifications statutaires du SDED52.

Questions diverses

- Le groupe les Ogres de Barback arrive prochainement en résidence à la Maison de Courcelles afin de finaliser son concert spectacle et de lancer sa tournée nationale à Saint Loup sur Aujon les 14 et 15 avril. Des représentations scolaires auront lieu les 13 et 14 avril. Plusieurs camions et autres véhicules vont circuler avec matériels et chapiteau en amont des concerts et suite à ceux-ci. Madame le maire prend un arrêté pour informer de la gêne à la circulation et des dispositions à prendre pour le parking des voitures en marge des spectacles (sur le parking de la mairie et sur le terrain communal de la ZA 129).
- Monsieur le premier adjoint demande à participer à deux formations organisées par l'association des maires du département : le 11 avril au matin sur le protocole et organisation de cérémonies et l'après-midi sur la prise de parole en public (2 x 40 € + 20 € repas)
- La commune envisage de restaurer les monuments aux morts (dorure pour le nom des soldats). Frédéric Liron se propose de réaliser ce travail dans le cadre de son contrat.